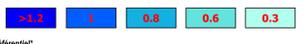


PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE VOIRON
CARTE DES HAUTEURS DE RÉFÉRENCE
Planche N°1: PARTIE NORD ET CENTRE

Hauteur de surélévation (en m)



Hauteur de surélévation hors référentiel



... ne pouvant être inférieure à 1,2 m

Bâti dur	Rivière de la Morge concernée par un PPRI
Bâti léger	PPRI de la Morge
Parcelle cadastrale	Allée inondation de pied de versant (I)
Limite communale	Allée crues des ruisseaux à caractère torrentiel (T)

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2022

Edition 06/07/2022
Version v2.0

Réalisation: Alpes-Géo-Conseil
Dossier N°3152.19

Echelle: 1/5000
Format: A0
0 100 200 m

